meier tobler

Prescriptions énergétiques
Variantes d'assainissement
Coûts
Démarche

OERTLI
BOSCH
FRÖLING

L'assainissement du chauffage : ce qu'il faut savoir

La technique
du bâtiment
tout simplement

Pompe à chaleur sol-eau
Oertli SI-GEO SQ

Chaudière à gaz à condensation
Oertli GMC 3000

L'assainissement du chauffage : un sujet d'actualité.

Il existe plusieurs bonnes raisons pour se pencher dès maintenant sur le sujet de l'assainissement du chauffage, la plus importante d'entre elles étant les nouvelles prescriptions énergétiques cantonales. Promu par l'État, le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables est en effet imposé par la loi dans de nombreux cantons.

Pourquoi il est utile d'assainir son chauffage

En installant un système de chauffage énergétiquement efficace, vous pouvez réduire les coûts d'exploitation et réaliser d'importantes économies sur le long terme. Sans oublier qu'un chauffage moderne est bénéfique pour l'environnement, surtout si vous passez des combustibles fossiles à 100 pour cent d'énergies renouvelables, telles que la chaleur terrestre ou le bois. Assainir avec un chauffage moderne au mazout ou au gaz est aussi judicieux. Les systèmes actuellement disponibles sont extrêmement efficaces sur le plan énergétique et peuvent aisément se combiner avec des installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude. La façon dont on peut assainir dépend étroitement du lieu de résidence, car les prescriptions relatives au remplacement du chauffage sont fixées au niveau cantonal.

N'attendez pas que de nouvelles lois vous forcent la main ou que votre chauffage tombe en panne en plein hiver. Penchez-vous dès maintenant sur l'assainissement de votre chauffage. Notre brochure répond entre autres aux questions suivantes :

- Quelles sont les prescriptions s'appliquant au remplacement du chauffage ?
- Combien coûte un nouveau système de chauffage ?
- Qu'est-ce qu'un CECB ?
- Quelles solutions standards sont autorisées pour le remplacement d'un chauffage ?

Si vous avez des questions sur l'assainissement du chauffage, nous nous tenons à votre entière disposition au numéro gratuit 0800 846 800. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le sujet sur meiertobler.ch/assainissement.

La politique va de l'avant.

En janvier 2015, les directeurs cantonaux de l'énergie ont présenté leur vision de l'avenir énergétique dans les «modèles de prescriptions énergétiques des cantons» (MoPEC) 2014. Cette vision, actuellement débattue dans les cantons, doit être mise en œuvre dans toute la Suisse d'ici fin 2020.

En ligne de mire : les anciennes constructions inefficaces

La loi vise en priorité les anciennes constructions inefficaces. Si votre bâtiment est déjà doté d'une bonne isolation thermique, vous n'êtes quasiment pas concerné par les changements. En revanche, si votre maison n'est pas ou très peu isolée, il faut savoir ceci : après l'assainissement, dix pour cent des besoins en chaleur doivent être économisés grâce à une isolation thermique ou doivent être assurés par une énergie renouvelable. Pour ce faire, vous disposez de deux possibilités :

Moderniser et isoler son chauffage au mazout ou au gaz
Vous conservez le mazout ou le gaz comme combustible de chauffage et remplacez l'ancien chauffage par un nouveau modèle plus efficace. En faisant installer de nouvelles fenêtres et/ou une isolation thermique sur la façade et/ou le toit, vous réduisez la consommation d'énergies fossiles d'au moins dix pour cent.

Passer aux énergies renouvelables
Vous remplacez ou complétez votre installation de chauffage fossile par une nouvelle solution vous permettant d'atteindre la part des dix pour cent minimum d'énergie renouvelable. Pour cette variante, la loi prévoit plusieurs solutions standard (voir page 7).

Le moment et les détails de la mise en œuvre varient fortement d'un canton à l'autre. Nos spécialistes en assainissement connaissent les conditions-cadres légales et vérifient pour vous si des subventions cantonales ou communales sont disponibles sur le lieu de votre domicile. Ils pourront aussi vous dire si, en raison de la situation juridique dans votre canton, vous pouvez profiter d'une période limitée pour assainir votre chauffage à un prix plus avantageux.

meiertobler.ch/
assainissement

0800 846 800

Avant

100 % d'énergies fossiles

Nouvelles lois sur l'énergie
(variables selon le canton)

Max. 90 % de fossile, min. 10 % de renouvelable

ou 10 % en moins de consommation

État de la législation cantonale

Appenzell AI	1
Appenzell AR	3
Argovie	3
Bâle-Campagne	1
Bâle-Ville	1
Berne	3
Fribourg	1
Genève	3
Glaris	3
Grisons	3
Jura	1
Lucerne	1
Neuchâtel	3
Nidwald	3
Obwald	1
Saint-Gall	3
Schaffhouse	3
Schwyz	3
Soleure	3
Thurgovie	1
Tessin	3
Uri	3
Valais	3
Vaud	1
Zoug	3
Zurich	3

1 en vigueur
2 partiellement en vigueur
3 en cours d'élaboration

État : printemps 2020.
La vue d'ensemble actuelle se trouve sur www.aeesuisse.ch

Ma maison est-elle concernée ?

Pour répondre à cette question, vous devez faire établir un certificat énergétique cantonal des bâtiments officiel, appelé CECB. Ce certificat sert à déterminer l'efficacité énergétique de l'enveloppe et des installations techniques du bâtiment sur une échelle de A à G.

En règle générale, les bâtiments construits après 1990 ou ceux datant des années 1960 à 1980, dans lesquels les fenêtres, la façade ou le toit ont déjà été rénovés, relèvent au minimum de la catégorie D. Quant aux bâtiments certifiés Minergie, leur CECB dépasse toujours la classe D.

Nos spécialistes en assainissement vous assistent volontiers et vous expliqueront comment obtenir un CECB pour votre maison.

Non concerné par les nouvelles lois sur l'énergie

Soumis aux nouvelles lois sur l'énergie

1930

Non isolé :
classe E et inférieure

Globalement isolé :
classe D et supérieure

1960

Non isolé :
classe E et inférieure

Globalement isolé :
classe D et supérieure

1980

Non isolé :
classe E et inférieure

Globalement isolé :
classe D et supérieure

À partir de 1990

Classe D et supérieure

Fig. 1960/1980/1990,
© Comet Photoshopping

Chaudière à gaz à condensation
Bosch Condens 9000i

Chaudière à mazout à condensation
Bosch Olio Condens

Les possibilités d'assainissement.

Les prescriptions énergétiques ne sont pas encore en vigueur dans votre canton. Vous pouvez donc utiliser le temps restant pour assainir à un prix plus avantageux.

Les prescriptions énergétiques sont en vigueur dans votre canton, mais votre maison correspond au moins à la classe D du CECB.

Assainissement avec tout type de système de chauffage

(pas de restrictions légales)

Les prescriptions énergétiques cantonales sont en vigueur dans votre canton, et votre maison appartient à la classe E–G du CECB.

Assainissement uniquement avec une solution standard

La loi sur l'énergie prévoit pour cela les onze solutions standard suivantes :

1
Capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude
Les dix pour cent d'énergies renouvelables sont atteints avec une installation solaire thermique pour la production d'eau chaude.

2
Chauffage au bois pour production de chaleur et d'eau chaude
Le bois, neutre en termes d'émissions, est considéré comme une énergie renouvelable.

3
Pompe à chaleur électrique pour le chauffage et la production d'eau chaude
Les pompes à chaleur air-eau ou sol-eau couvrent les besoins pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année.

4
Pompe à chaleur au gaz naturel pour le chauffage et la production d'eau chaude
La pompe à chaleur au gaz allie les avantages de la technique de condensation à ceux des énergies renouvelables. Le gaz naturel/biogaz sert d'énergie d'entraînement primaire.

5
Raccordement à un réseau de chauffage à distance
La chaleur provient de l'incinération de déchets, du traitement des eaux usées ou des énergies renouvelables.

6
Couplage chaleur-force (CCF)
Chaleur et électricité sont produites conjointement dans le bâtiment, par exemple par la technologie des piles à combustible.

7
Chauffe-eau pompe à chaleur plus photovoltaïque
L'électricité produite dans l'installation photovoltaïque fait fonctionner la pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire.

8
Remplacement des fenêtres
Les anciennes fenêtres sont remplacées par de nouvelles à isolation thermique élevée.

9
Isolation thermique
La façade et/ou le toit sont équipés d'une isolation thermique.

10
Chauffage bivalent
Un système de chauffage combiné couvre la charge de base avec des énergies renouvelables et les charges de pointe avec des énergies fossiles.

11
Ventilation mécanique contrôlée
Un système de ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur est installé.

Vue d'ensemble des systèmes de chauffage.

Le chauffage est de loin l'élément le plus important pour réaliser la réduction de la consommation d'énergie fossile exigée par la loi ou atteindre la part des dix pour cent en énergie renouvelable. Les onze solutions standard prescrites par l'État misent sur des technologies très différentes. Les spécialistes en assainissement de Meier Tobler vous aident à trouver le système de chauffage approprié pour votre maison en adéquation avec les prescriptions légales actuelles de votre canton. La vue d'ensemble ci-dessous vous indique les technologies recommandées avec leurs principales caractéristiques :

Systèmes de chauffage avec 100 pour cent d'énergies renouvelables

Pompe à chaleur sol-eau
Les pompes à chaleur sol-eau utilisent la chaleur terrestre comme source d'énergie pour chauffer et produire de l'eau chaude. Elles nécessitent un forage par des entreprises spécialisées.

- Énergie primaire gratuite (chaleur terrestre)
- Sans émissions, écologique
- Faible consommation d'énergie (électricité)
- Coûts d'acquisition élevés, mais coûts d'exploitation minimes
- N'est pas réalisable pour tous les assainissements
- Outil de diagnostic en ligne pour une sécurité de fonctionnement maximale

Solution standard 3

Pompe à chaleur air-eau
Les pompes à chaleur air-eau utilisent l'énergie gratuite de l'air extérieur. Elles requièrent peu de travaux et un effort financier modéré puisqu'un forage n'est pas nécessaire.

- Énergie primaire gratuite (chaleur de l'air environnant)
- Sans émissions, écologique
- Faible consommation d'énergie (électricité)
- Coûts d'acquisition modérés, coûts d'exploitation bas
- Outil de diagnostic en ligne pour une sécurité de fonctionnement maximale

Solution standard 3

Chauffage au bois
Le bois est une source d'énergie locale renouvelable, d'une utilisation confortable dans les systèmes de chauffage modernes. Les chauffages au bois peuvent être combinés avec d'autres producteurs de chaleur.

- Neutre en émissions et écologique
- Combustible local
- Coûts d'acquisition élevés, mais coûts d'exploitation bas
- Nécessite plus de place au sous-sol que d'autres systèmes

Solution standard 2

Systèmes de chauffage recommandés avec énergies fossiles

Chauffage au mazout à condensation
Les chauffages au mazout sont aujourd'hui beaucoup plus efficaces énergétiquement qu'avant. La technologie de condensation permet en outre de récupérer l'énergie contenue dans les fumées.

- Technologie de chauffage innovante et énergétiquement efficace
- Coûts d'acquisition bas pour l'assainissement
- Bon bilan écologique en association avec le remplacement des fenêtres ou une isolation thermique
- Les coûts d'exploitation dépendent du prix du mazout

Chauffage au gaz à condensation
Les chauffages au gaz sont peu encombrants et ne nécessitent pas de cuve.

- Technologie au point et éprouvée
- Coûts d'acquisition bas pour l'assainissement
- Bon bilan écologique en association avec le remplacement des fenêtres ou une isolation thermique
- Les coûts d'exploitation dépendent du prix du gaz
- Faible encombrement
- N'est pas disponible partout

Compléments recommandés aux systèmes de chauffage fossiles

Installation thermique solaire
Les systèmes solaires assurent la production d'eau chaude et/ou l'appoint de chauffage.

- Énergie primaire gratuite (soleil)
- Complément optimal aux systèmes de chauffage conventionnels (mazout/gaz)
- Appoint de chauffage possible (dépendant du dimensionnement et du site)
- Consommation d'énergie faible (électricité)
- Coûts d'investissement modérés, réduction des coûts d'exploitation
- N'est pas réalisable sur tous les toits

Solution standard 1 en association avec les chaudières à mazout ou à gaz

Chauffe-eau pompe à chaleur combiné avec l'installation photovoltaïque
Dans ces systèmes, l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de la pompe à chaleur air-eau est produite par une installation photovoltaïque.

- Énergies primaires gratuites (air et soleil)
- Besoins en eau chaude assurés en grande partie
- Limité à la production d'eau chaude (pas d'appoint de chauffage)
- Coûts d'investissement modérés, réduction des coûts d'exploitation
- N'est pas réalisable sur tous les toits

Solution standard 7

Autres mesures pour réduire la consommation d'énergie

Remplacement des fenêtres
Des fenêtres modernes empêchent la chaleur de se dissiper et le froid de pénétrer. Elles contribuent de manière importante à diminuer la consommation d'énergie.

- Solution judicieuse pour les fenêtres anciennes
- Une possibilité d'assainissement avantageuse en fonction de la surface des fenêtres
- Aisément réalisable pour quasiment tous les bâtiments

Solution standard 8

Isolation thermique du toit et/ou de la façade
La façade d'une maison représente le plus souvent sa surface la plus importante. En l'absence d'une isolation thermique efficace, jusqu'à 30 pour cent de la chaleur de chauffage peuvent ainsi se dissiper.

- Solution judicieuse pour les anciens bâtiments
- Coûts d'acquisition élevés
- Forte réduction des coûts de chauffage
- N'est pas réalisable sur tous les bâtiments

Solution standard 9

smart – guard

smart-guard prend soin de votre pompe à chaleur
Outil de diagnostic en ligne pour votre installation de chauffage. Votre télédiagnosticien personnel de Meier Tobler garantit une sécurité de fonctionnement maximale et un réglage optimal de votre pompe à chaleur. L'optimisation des paramètres vous permet d'économiser des coûts d'énergie.

En gardant un œil sur votre pompe à chaleur, nous garantissons son fonctionnement fiable, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Solaire thermique et photovoltaïque : quelle est la différence ?
Les installations solaires thermiques chauffent l'eau directement et utilisent près de 80 pour cent de l'énergie solaire. Le solaire thermique peut servir à la production d'eau chaude et d'appoint de chauffage. Quant au photovoltaïque, il désigne la transformation de la lumière solaire en énergie électrique et utilise seulement environ 20 à 25 pour cent de l'énergie solaire.

Combien coûte un assainissement du chauffage ?

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage ? Le tableau ci-dessous vous indique les coûts approximatifs à prévoir pour le remplacement d'une installation de chauffage selon les prescriptions actuelles et nouvelles (MoPEC 2014).

	Non soumis aux nouvelles prescriptions énergétiques		Soumis aux nouvelles prescriptions énergétiques		
Installation existante	Nouvelle installation	Prix indicatif CHF	Nouvelle installation		Prix indicatif CHF
Chauffage au mazout					
Chauffage au mazout	Au mazout à condensation	Dès 13 800.–	Au mazout à condensation	+ installation solaire thermique	Dès 24 400.–
	Au mazout à condensation	Dès 13 800.–	Au mazout à condensation	+ chauffe-eau pompe à chaleur + photovoltaïque	Dès 30 100.–
	Au gaz à condensation	Dès 10 900.–	Au gaz à condensation	+ installation solaire thermique	Dès 21 500.–
	Au gaz à condensation	Dès 10 900.–	Au gaz à condensation	+ chauffe-eau pompe à chaleur + photovoltaïque	Dès 27 200.–
	Pompe à chaleur air-eau	Dès 24 300.–	Pompe à chaleur air-eau		Dès 24 300.–
	Pompe à chaleur air-eau	Dès 47 200.–	Pompe à chaleur sol-eau		Dès 47 200.–
Chauffage au gaz					
Chauffage au gaz	Au gaz à condensation	Dès 10 900.–	Au gaz à condensation	+ installation solaire thermique	Dès 21 500.–
	Au gaz à condensation	Dès 10 900.–	Au gaz à condensation	+ chauffe-eau pompe à chaleur + photovoltaïque	Dès 27 200.–
	Pompe à chaleur air-eau	Dès 24 300.–	Pompe à chaleur air-eau		Dès 24 300.–
	Pompe à chaleur sol-eau	Dès 47 200.–	Pompe à chaleur sol-eau		Dès 47 200.–
Pompe à chaleur					
Pompe à chaleur air-eau	Pompe à chaleur air-eau	Dès 24 300.–	Pompe à chaleur air-eau		Dès 24 300.–
Pompe à chaleur sol-eau	Pompe à chaleur sol-eau	Dès 19 200.–*	Pompe à chaleur sol-eau		Dès 19 200.–*
Systèmes de chauffage à bois					
Chauffage au bois	Chaudières à pellets	Dès 31 000.–	Chaudières à pellets		Dès 31 000.–
	Bûches	Dès 28 000.–**	Chaudières à bûches		Dès 28 000.–**

* Prix sans forage pour sonde géothermique, car déjà existant

** Prix sans cheminée

Prix indicatifs pour :
- maison individuelle typique
- année de construction 1955
- 160 m² de surface habitable
- radiateurs et autres installations restent inchangés

Assainir avec le bon partenaire.

Profitez du savoir-faire des spécialistes de Meier Tobler pour l'assainissement de votre chauffage.

Des conseils gratuits en assainissement de A à Z

Meier Tobler s'occupe immédiatement de votre demande et connaît les prescriptions s'appliquant au remplacement du chauffage dans votre canton. Nos experts vous accompagnent avec professionnalisme tout au long du processus, depuis l'entretien de conseil gratuit jusqu'au choix de la solution optimale en passant par la réalisation du CECB.

Offre détaillée et feuille de route individuelle

Les spécialistes en assainissement de Meier Tobler réalisent en collaboration avec les entreprises partenaires ou un installateur désigné par vos soins des offres détaillées et en discutent avec vous. La réalisation est effectuée selon les délais que vous indiquez.

Nous sommes aussi là pour vous à l'avenir

Forte de l'organisation de Service la plus importante de Suisse, Meier Tobler est là pour vous 24 heures sur 24, 365 jours par an. smart-guard, notre outil de diagnostic en ligne exclusif pour les pompes à chaleur, assure une sécurité de fonctionnement maximale et une durée de vie prolongée de votre installation.

Vous avez des questions ? Vous souhaitez vous faire conseiller sans engagement ? Contactez-nous maintenant par téléphone au 0800 846 800.

meiertobler.ch/
assainissement

0800 846 800

Siège principal

Meier Tobler AG
Feldstrasse 11
6244 Nebikon

Online

info@meiertobler.ch
meiertobler.ch

Centres régionaux

Meier Tobler AG
Bahnstrasse 24
8603 Schwerzenbach
T 044 806 41 41

Meier Tobler AG
In der Luberzen 29
8902 Urdorf
T 044 735 50 00

Meier Tobler AG
Rossbodenstrasse 47
7000 Chur
T 081 720 41 41

Meier Tobler AG
Ostermundigenstrasse 99
3006 Bern
T 031 868 56 00

Meier Tobler SA
Chemin de la Veyre-d'En-Haut B6
1806 St-Légier-La Chiésaz
T 021 943 02 22

Meier Tobler SA
Chemin du Pont-du-Centenaire 109
1228 Plan-les-Ouates
T 022 706 10 10

Meier Tobler SA
Via Serta 8
6814 Lamone
T 091 935 42 42

Vente

Commandes
0800 800 805

Conseils spécialisés
0848 800 008

Service

ServiceLine Chauffage
0800 846 846

ServiceLine Climatisation
0800 846 844

Service-InfoLine
0800 867 867

meiertobler.ch/assainissement
0800 846 800

meier tobler

Centres de service

Aigle, Arth, Baar, Bern, Chur, Crissier, Davos, Forel, Fribourg, Gretzenbach, Ilanz, Interlaken, La Chaux-de-Fonds, Lamone, Langnau i. E., Locarno, Lumino, Luzern, Mendrisio, Neuchâtel, Niederlenz, Oberbüren, Oberriet, Plan-les-Ouates, Pratteln, Saanen, Samedan, Schaffhausen, Scuol, Sion, Solothurn, St-Légier-La Chiésaz, Sursee, Thun, Uznach, Visp, Wallisellen, Wengen, Winterthur, Yverdon